

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Modification n°1  
Modification simplifiée

Lautenbach

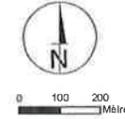


6. Plan de zonage au 1/6000

15 AVR. 2021



Le Président



ER	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE	ZONE PLU
ER1	Parcelles 128 35 et 164: Réouverture d'un chemin piétons	Commune	55 m²	UA
ER2-2b	Parcelles 111 et 112: Parc de stationnement public et requalification des berges du canal	Commune	416 m²	UA
ER5	Parcelle 176: Liaison piétonne vers un nouveau parking	Commune	30 m²	UA
ER6	Parcelles 74, 75, 247, 83, 90: Liaison piétonne vers un nouveau parking	Commune	133 m²	UA
ER7	Parcelles 87, 124, 125, 136: Parking public mutualisé	Commune	93 m²	UA
ER8	Parcelles 235: Liaison piétonne vers un parking existant	Commune	93 m²	UA
ER9	Parcelles 23: Création de trois places de stationnement public	Commune	75 m²	UA
ER10	Parcelles 137 et 141: Placette de retournement en bout de la rue Saint Jean	Commune	400 m²	Ap
ER11	Liaison douce entre la RD 439, la rue Saint Jean et l'axe de la rue de la RD 430 largeur 3m	Commune	893 m²	UA-Ap
ER12	Liaison douce entre Lautenbach et Schwegelhouse	Commune	1 242 m²	Ap
ER13	Liaison automobile et desserte réseaux entre la zone AU Schwegelhouse et la rue de Soultzmarkt	Commune	440 m²	UA
ER14	Mise en valeur et préservation de la fontaine de la chapelle de Saint Germain	Commune	682 m²	A
ER15	Aménagement d'un bassin de rétention d'orage le long de la rue de Colmar	Commune	5 472 m²	N
ER16	Chemin d'exploitation et de promenade	Commune	662 m²	Ap
ER17	Chemin d'exploitation et de promenade	Commune	348 m²	Ap
ER18	Aménagement de l'axe contre les crues	Commune	13 842 m²	Ap-N
ER19	Aménagement d'un espace jardin tampon le long de la RD 430	Commune	2 472 m²	N
ER20	Parcelles 57, 58, 60, 62, 65, 406, 406 : projet de placette de retournement en bout de la rue Alex Bida	Commune	291 m²	Ap3
ER21	Parcelle 118 en partie: Accueil d'un équipement public	Commune	1 539 m²	UA

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1  
Dossier approuvé par délibération du Conseil Communal en date du  
Le Président

ALSACE  
Collectivités Alsace

DAUPHIN  
Alsace

Avril 2021

- Dénomination des zones**
- Zones Urbaines**
- UA vieux village
  - UB extensions récentes du village
  - UB1 extensions récentes du village
  - UB2 extensions récentes du village
  - LU zones de jardins insérées dans le tissu urbain
  - LX zone d'activités économiques
- Zones à Urbaniser**
- 1AU zone d'urbanisation future à court et moyen terme
  - 2AU zone d'urbanisation future à long terme
- Zones Agricoles**
- A zone agricole (permettant les sorties d'exploitation)
  - Ap zone à vocation agricole mais inconstructible
  - Azh zone agricole de prairie humide
- Zones Naturelles**
- N zone naturelle
  - Ne zone naturelle étangs
  - Ni zone naturelle-zone de loisirs et de sport
  - Nzh zone naturelle humide

- Limite du ban communal
- Limite de zone
- Bâtiment remarquable type 1
- Bâtiment remarquable type 2
- Bâtiment agricole autorisé à des activités annexes
- Emplacements réservés :**
- ER1 Réouverture d'un chemin piétons
  - ER2 Parc de stationnement public
  - ER2b Parc de stationnement public et requalification des berges du canal
  - ER5 Liaison piétonne vers un nouveau parking
  - ER6 Liaison piétonne vers un nouveau parking
  - ER7 Parking public mutualisé
  - ER8 Liaison piétonne vers un parking existant
  - ER9 Création de trois places de stationnement public
  - ER10 Placette de retournement en bout de la rue Saint Jean
  - ER11 Liaison douce entre la RD 429, la rue St Jean et l'axe de la rue de la RD 430
  - ER12 Liaison douce entre Lautenbach et Schwegelhouse
  - ER13 Liaison automobile et desserte réseaux entre la zone AU Schwegelhouse et la rue de Soultzmarkt
  - ER14 Mise en valeur et préservation de la fontaine de la chapelle de Saint Germain
  - ER15 Aménagement d'un bassin de rétention d'orage
  - ER16 Chemin d'exploitation et de promenade
  - ER17 Chemin d'exploitation et de promenade
  - ER18 Aménagement de l'axe contre les crues
  - ER19 Aménagement d'un espace jardin tampon le long de la RD 430
  - ER20 Placette de retournement en bout de la rue Alex Bida
  - ER21 Accueil d'un équipement public

- Indices des zones : plan de prévention du risque inondation (PPRI)**
- zone à risque élevé en cas de rupture de digue (inconstructible)
  - zone inondable par débordement de crue centennale (inconstructible)
  - zone inondable à risque faible en cas de rupture de digue
- Emplacement réservé**
- Espace boisé classé**
- Servitude Monument historique**
- Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPU)**
- Recul de constructibilité par rapport à la Lauch**
- Périmètre captage d'eau**

